

Quilly



BONNES VACANCES!

GARAGE LEGROS sarl

**VENTE NEUF ET OCCASION
MÉCANIQUE - TÔLERIE - PEINTURE
DÉPANNAGE TOUTES MARQUES
RECHARGE CLIMATISATION**



**26 rue de Bretagne
44750 CAMPBON** **Tél. 02 40 56 55 78**
Fax 02 40 56 71 60 gge.legros@wanadoo.fr

Pompes Funèbres • Salons Funéraires

∞ PERCHE ∞

- ARTICLES
- MARBRERIE
- DÉMARCHÉ MAIRIE
- DEVIS GRATUIT
- CONTRAT OBSÈQUES

**2 SALONS
FUNÉRAIRES**



24/24h

Tél. 02 40 56 44 44 Rue des Fresches Noires • CAMPBON



COIFFURE MIXTE

BUGEL Geneviève

14 Grande Rue - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 91 80 97

Entreprise de maçonnerie

*CARRELAGE, DALLAGE, BRANCHEMENT TOUT-À-L'ÉGOUT
NEUF ET RÉNOVATION*

C.J.M. S.A.R.L. Christian JOUIN

N° 31 - La Crochardais - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 91 84 50 - Fax 09 70 61 08 96

Plomberie - Chauffage - Énergies Renouvelables
Électricité - Appareils Ménagers

Service après-vente

Ets AGASSE



2 rue du Bois Joli - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 14 32 - Fax 02 40 88 17 95
agasse.ets@wanadoo.fr - www.proxiconfort-agasse.fr

HYPER U SAVENAY


DRIVE
coursesu.com

OUVERT
 du lundi au samedi
 de 8h30 à 20h00


flunch
 Ouvert
 tous les jours

Tél. 02 40 588 312

Parc Commercial de la Colleraye - 44260 SAVENAY - 02 40 588 300
www.hyperu-savenay.com



LERAY COUVERTURE

Artisan Couvreur Zingueur

Tél. 02 40 45 13 08
Port. 06 62 34 62 18
Mail : couverture-zinguerie-leray@live.fr

Mickaël LERAY
Sarl Couverture Zinguerie
12, Lieu dit Le Bignon
44530 Guenrouët

TAXI CAMPBON



ÉLODIE MOROSINI
06 08 21 73 48
1 rue du Hérisson
Quilly
COMMUNE DE RATTACHEMENT : CAMPBON



- PROXIMITÉ
- DISPONIBILITÉ
- CONSEILS

Agence Jérôme Urvoy

• PARTICULIERS - PROFESSIONNELS •

10 bis bd Branly - 44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 93 44
www.assurances-urvoy-savenay.fr
N° Orias : 07 038 085



SARL Entreprise ORAIN

**Travaux agricoles
Élagage Scie - Broyage**

7 bis rte de Notre-Dame-de-Grâce
44750 QUILLY

Tél. 02 40 88 14 29



Le mot du maire

Sommaire

- **Échos du conseil** - page 4
- **Vie locale** - page 7
- **Quilly au quotidien** - page 10
- **Intercommunalité** - page 14
- **Infos pratiques** - page 17

Chères Quilliennes, chers Quilliens,

Notre mandat se poursuit en mettant l'accent sur la sécurité routière. Vous avez pu constater que le panneau d'agglomération de la route départementale 33 (route de Pontchâteau, le Vilo/les 4 routes) a été déplacé suite aux recommandations du Conseil Départemental. Nous insistons sur l'importance de respecter les limitations de vitesse.

Dans les pages qui suivent vous trouverez un article sur les futurs aménagements de sécurité prévus dans les mois à venir.

Un état des lieux a été réalisé par la Communauté de communes Loire et Sillon sur l'accessibilité de nos bâtiments recevant du public en situation de handicap. Nous avons établi un programme de travaux s'échelonnant sur 9 années avec un budget annuel de 25 000 euros.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances !

Valérie GAUTIER

Permanences des ÉLUS

2^e semestre 2016 de 10h à 12h

Valérie GAUTIER

Maire, responsable du CCAS :

- 27 août • 1^{er} octobre
- 5 novembre • 10 décembre

Jean-Michel SYLVESTRE

1^{er} adjoint, chargé par délégation de la voirie, des équipements et des espaces verts, et de l'urbanisme :

- 3 septembre • 8 octobre
- 12 novembre • 17 décembre

Marie-Ange OHEIX

2^e adjoint, chargée par délégation du restaurant scolaire, de l'information et des salles communales :

- 10 septembre • 15 octobre
- 19 novembre • 24 décembre

Gervais BUGEL

3^e adjoint, chargé par délégation du budget et des finances communales, des affaires sportives et des bâtiments communaux :

- 17 septembre • 22 octobre
- 26 novembre • 31 décembre

Flavie BIGET

4^e adjoint, chargée par délégation des affaires scolaires et des affaires culturelles :

- 24 septembre • 29 octobre
- 3 décembre



MAIRIE HORAIRES D'ÉTÉ

Du 4 juillet au 20 août inclus

Lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi : Fermé

Échos du conseil

Le conseil municipal du 29 février 2016 après avoir délibéré approuve :

- Le renouvellement du contrat d'association avec l'École Sainte-Thérèse pour 3 ans (de 2016 à 2018).
Ce contrat indique que la commune est tenue de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes pour lesquelles un accord est donné par la convention.
Pour 2016, la participation de la commune s'élève à 23 098 €.
- La signature de l'avenant à la convention signée avec la Préfecture pour la télétransmission des documents budgétaires.
- La modification des durées d'amortissement de certaines subventions d'équipement mandatées entre 2013 et 2015 comme l'autorise le dispositif entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 suite au décret du 29 décembre 2015.
- Le maintien du régime indemnitaire des agents pendant les congés maladie.
- Le transfert de compétences au Centre de Gestion pour négocier un contrat d'assurance souscrit pour les risques statutaires des agents de la Collectivité.
- Le maintien du taux de rémunération actuel du Maire.
- L'acquisition de petits équipements nécessaire à l'aménagement de poste d'un agent pour un montant de 2 300 € HT. Le montant HT du surcoût lié à la compensation du handicap est pris en charge à 100 % par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).
- La réalisation des travaux finalisant la sécurisation de la route départementale 33 (Les Quatre Routes/Le Vilo). Un plateau surélevé, limitant la vitesse des véhicules, sera mis en place pour un montant de 21 980 € HT. Une subvention sera sollicitée dans le cadre des amendes de police.
- L'acquisition d'un tracteur et d'une pompe à eau, chargeur et broyeur dont le coût est estimé à 27 702 € TTC. Une subvention parlementaire de 10 500 € a été accordée à la Municipalité.
- La signature d'un contrat de prestation avec la fourrière de Carquefou (Loire-Atlantique) pour permettre la capture, le transport et la recherche des propriétaires des animaux en divagation.

Le conseil municipal du 29 février 2016 après avoir délibéré approuve :

- Le compte administratif 2015 du budget général :

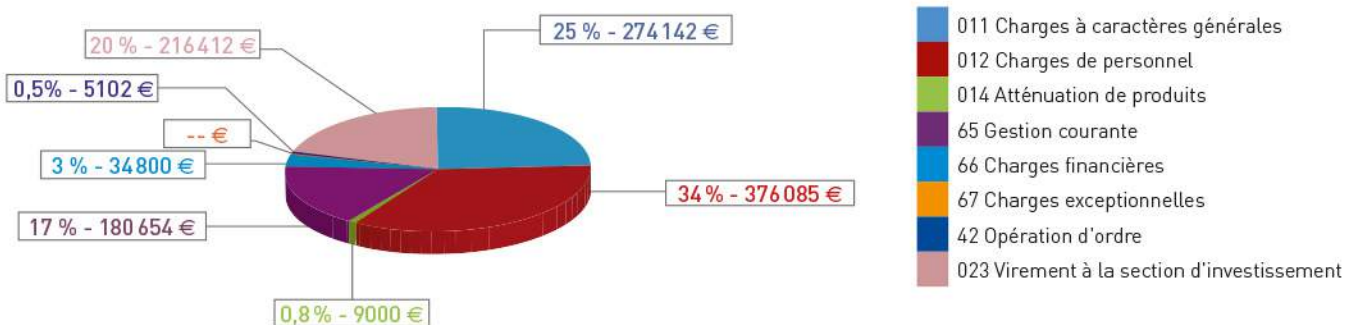
①	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultat reporté	177,75€			198 926,43€	177,75€	198 926,43€
Opération	220 361,15€	289 133,21 €	888 746,40 €	1 032 696,62 €	1 109 107,55 €	1 321 829,83 €
TOTAUX	220 538,90 €	289 133,21 €	888 746,40 €	1 231 623,05 €	1 109 285,30 €	1 520 756,26 €
Résultat clôture		68 594,31 €		342 876,65 €		411 470,96 €

- Le compte de gestion 2016 du budget général.
- Le compte administratif 2016 du budget "locatifs sociaux" :

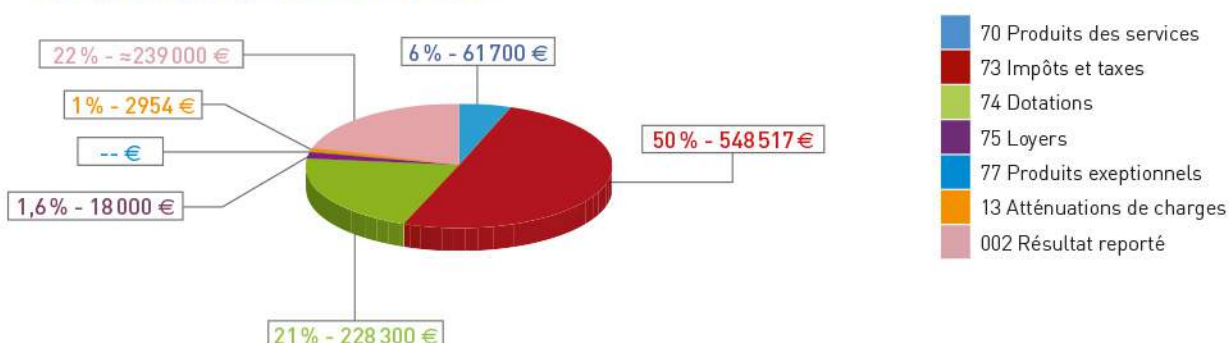
②	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultat reporté	33 492,91 €				33 492,91 €	
Opération	42 259,71 €	346 186,49 €	319 106,13 €	352 180,67 €	361 365,84 €	698 367,16 €
TOTAUX	75 752,62 €	346 186,49 €	319 106,13 €	352 180,67 €	394 858,75 €	698 367,16 €
Résultat clôture		270 433,87 €		33 074,54 €		303 508,41 €

- Le compte de gestion 2015 du budget « locatifs sociaux ».
- L'affectation du résultat 2015 du budget général. Le compte administratif 2015 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 342 876,65 € qui sera affecté comme suit :
 - > en report de fonctionnement pour 233 924,29 €
 - > en report d'investissement pour 108 952,36 €
- Les subventions 2016 accordées aux associations (voir article dans le présent bulletin).
- L'attribution d'une participation de 1724 € au budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour équilibrer le budget.
- La signature d'une nouvelle convention avec les PEP 44 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique) pour la gestion des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) imposée par la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2016-2017. Une subvention de 22 769 € sera versée aux PEP 44.
- Le vote des taux d'imposition 2016 :
 - Taxe d'habitation : 21,64 %
 - Taxe Foncier Bâti : 21,89 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 56,57 %
- Le vote du budget général 2016 :
 - Section de fonctionnement : Dépenses = 1 096 195,29 € Recettes = 1 096 195,29 €
 - Section d'investissement : Dépenses = 534 036,96 € Recettes = 534 036,96 €
- L'affectation du résultat budget « locatif » 2015. Le Compte Administratif 2015 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 33074,54 €.
- Le budget 2016 « locatifs sociaux »
 - Section d'exploitation : Dépenses = 62 089,79 € Recettes = 62 089,79 €
 - Section d'investissement : Dépenses = 326 133,87 € Recettes = 326 133,87 €
- L'adhésion annuelle à l'association des Maires de région Ouest pour un montant de 23 €.
- L'adhésion annuelle à l'association des Maires de Loire-Atlantique pour un montant de 350,62 €.
- La participation 2016 de la commune au FDGDON 44 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique) dans le cadre du contrôle des populations de rongeurs aquatiques pour un montant de 243 € pour l'encadrement des piégeurs bénévoles, 184,50 € pour la pose des pièges, 227,09 € pour la cotisation au groupement local.
- La signature avec la Communauté de communes Loire et Sillon de l'avenant n°1 à la convention relative au service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. Depuis sa création en mai 2015, le service était gratuit pour les communes. À compter de 2016 l'instruction des dossiers par le service instructeur communautaire de la CCLS sera effectuée en contrepartie du paiement d'un tarif annuel.
- L'achat groupé avec la commune de Prinquiau d'un désherbeur mécanique à brosses rotatives pour un montant de 6 940,00 € HT. Des subventions vont être demandées à l'Agence de l'eau et la Région.
- L'acquisition d'un petit désherbeur réciprocatrice pour un montant de 433,00 € HT. Une subvention sera demandée à la Région.
- La signature avec les communes de Campbon, La Chapelle Launay, Prinquiau, Bouée et Lavau sur Loire d'une convention de groupement de commande pour la réalisation du programme de voirie 2016.
- La désignation d'un nom de lieu-dit pour les parcelles ZL 170-172-174-176-178 permettant de faciliter l'acheminement du courrier. Ce secteur sera dénommé « Le Haut du Pont Riou ».
- La signature d'une convention avec la Communauté de communes Loire et Sillon pour la mise en place de la signalétique dans le cadre de l'itinéraire vélo Loire et Sillon.

Fonctionnement dépenses Bp 2016

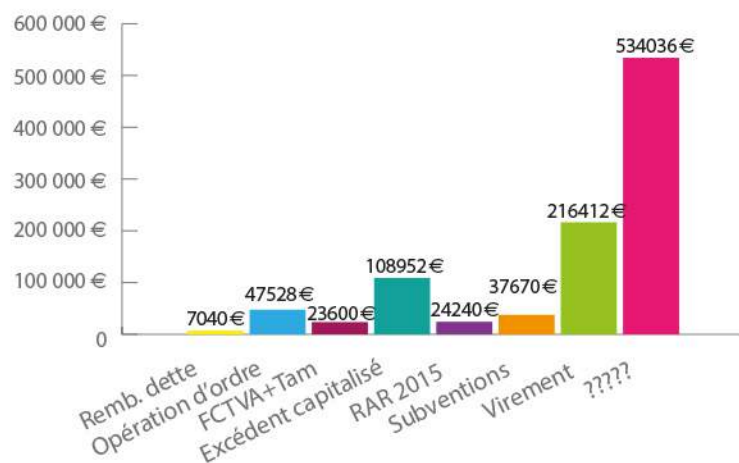


Fonctionnement recettes Bp 2016

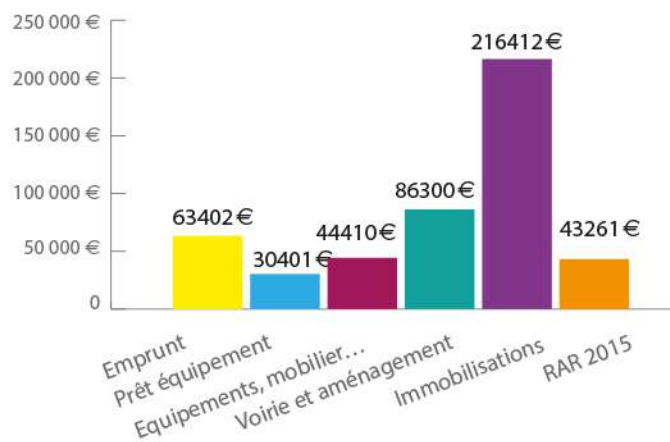


... Suite Échos du conseil

Recettes d'investissement 2015 = 377 656 €



Dépenses d'investissement 2015 = 377 656 €



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

ADAR	Orvault	1 801,19 €
ADICLA Nantes	Nantes	231,03 €
ADMR	Guenrouët	1 000,00 €
ADT	Saint-Nazaire	450,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	Guenrouët	526,00 €
Animation Sportive Départementale		836,40 €
CAUE de Loire-Atlantique	Nantes	96,00 €
Centre Aéré Les Galopins	Guenrouët	1 200,00 €
Coopérative scolaire	Quilly	1 711,08 €
Musique et Danse en Loire-Atlantique		1 809,12 €
Fondation du Patrimoine		100,00 €
Pause Musique	Campbon	650,00 €
Resto du Cœur Loire-Atlantique		600,00 €
Secours catholique de Loire-Atlantique		500,00 €
La Main Ouverte	S ^{te} Anne sur Brivet	250,00 €
Les P'tits Dynamiques	Quilly	721,00 €
Gym tonique	Quilly	400,00 €
APEL S ^{te} Thérèse	Quilly	1 800,00 €
SCL	Nantes	170,00 €
Animation sportive G. Deshayes	S ^t Gildas	126,00 €
UNC	Campbon	150,00 €
	TOTAL	15 127,82 €

Vie locale

CALENDRIER DES FÊTES 2016

Juin	19	Fête de l'école	Ecole Sainte Thérèse	octobre	5	Loto	Les Amis Réunis
	22	Bébés bouquineurs	Bibliothèque		8	Repas animé	Comité des Fêtes
	25	Repas des adhérents	West Country		14	Soirée du Goût	A.P.E.L. Ste Thérèse
	25	Fête de la Musique	Art Fest & Co		23	Bourse aux Jouets	A.P.E.L. Ste Thérèse
	25	Fête de l'école	Amicale Laique		29	Loto	Ass. Fillerette
août Juil.	2	Course cycliste semi-nocturne	Comité sportif	Nov.	23	Repas des aînés	La Municipalité
Août	20	Concours de pétanque	Les Boules Dog's	Décembre	30	Loto	Les Amis de Planté
	2	Loto	Les Chasseurs		9	Spectacle de Noël	A.P.E.L. Ste Thérèse
Sept.	4	Fête de Planté	Les Amis de Planté	11	Animation de Noël et Marché de Noël	Municipalité P'tits Dynamiques	
	24	Repas des adhérents	Les Boules Dog's	16	Spectacle et goûter de Noël	Amicale Laique	



DÉFIBRILLATEUR

La commune de Quilly est dotée d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) depuis 2010, utilisable par toutes les personnes formées ou non aux gestes d'urgence, il suffit de se laisser guider par l'appareil.

Le défibrillateur est à disposition au stade de football sous le préau des vestiaires.

Toute personne est autorisée à utiliser un défibrillateur automatisé externe, chez une personne victime d'un arrêt circulatoire.



Qu'est-ce que le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) ?

Le DAE est un appareil qui fonctionne de manière autonome et permet d'analyser le rythme cardiaque. En cas de battements anarchiques du cœur (fibrillation), il permet d'envoyer un choc électrique afin de rétablir un fonctionnement cardiaque normal. C'est un appareil très simple d'emploi où l'utilisateur n'a qu'à suivre les instructions verbales de l'appareil. Associé au massage cardiaque et au bouche-à-bouche, il augmente considérablement les chances de survie des victimes.



Témoin d'un arrêt cardiaque, comment utiliser le défibrillateur ?

1. La victime s'écroule. Elle ne réagit pas et ne respire pas normalement. Prévenez les secours (le 15, le 18 ou le 112) et demandez à quelqu'un d'apporter immédiatement le défibrillateur automatisé externe (faites-le vous-même si vous êtes seul).
2. Débuter la réanimation cardio-pulmonaire ou massage cardiaque en attendant l'arrivée du défibrillateur.
3. Dès que le défibrillateur est disponible, mettez-le en marche et suivez les instructions de l'appareil. Continuez à suivre les instructions du défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours.

Après une utilisation du défibrillateur pensez à prévenir la mairie pour que l'appareil soit à nouveau opérationnel le plus rapidement possible.

NOUVEAUX À QUILLY

Entretien et maintenance de vos :

- Vérandas
- Ouvertures
- Volets (Pose possible - alu ou PVC)
- Stores




26 ans d'expérience

Didier
Atlantique Maintenance

Didier Fonteneau
26 rue de la Cantinais 44750 Quilly

06 41 28 21 88

didier.fonteneau831@orange.fr

Infirmière

M^{me} Aoustin Élodie, Infirmière Libérale, à la joie de vous informer de son installation au sein du Pôle Santé de Campbon, succédant ainsi à M^{me} Nowinzon Françoise, récemment partie à la retraite.

- Soins infirmiers tous les jours, à domicile ainsi qu'au cabinet,
- Permanence des soins tous les jours de 9 h 00 à 9 h 30 au cabinet (sauf dimanches et jours fériés).

Nous intervenons sur le secteur de Campbon et Quilly.

Cabinet Infirmier du Pôle Santé
2 A, rue de La Roulais 44750 Campbon
Tél. 02 40 56 79 08



Couturière diplômée ☆

et ben moi... ☆
création pour enfants

- ☆ Travaux de retouche
- ☆ Patrons
- ☆ Vêtements et accessoires pour enfants

Agnès Texier
9 rue de la Bosse 44750 Quilly

06 43 74 25 11

<http://etbenmoi.com>

À LA DÉCOUVERTE DE NOS COMMERCES

Pour poursuivre mes explorations sur les différents commerces de notre commune, je me suis aidée d'une figure emblématique du Parc à la mémoire redoutable, M. Clair MENAGER, 83 ans. C'est autour d'un café que nous avons continué à dresser une liste non exhaustive de nos commerces.

Nous débutons notre route par la D3 Savenay-Plessé. C'est ici, au croisement du « Clos Pabois » et de la route « Le Moulin » que se tenait le premier café, tenu à l'époque par Monsieur LESCAUT.

Nous remontons la rue de la Bosse et nous arrivons au croisement de la rue du Hérisson et Grande Rue. Ici nous pouvions retrouver « Titi Busson » le café qui était aussi électricien et vendeur de radio.

« C'est chez lui que j'ai acheté ma première radio TSF » raconte Claire MENAGER.

Nous arrivons Grande Rue, pour retrouver la menuiserie de Monsieur CORMET et celle de Monsieur JAGOT qui fabriquait principalement des cols de bar. « Monsieur JAGOT proposait à l'étage une salle de cinéma au moment de la 2nde Guerre Mondiale ».

Nous continuons à remonter la Grande Rue vers l'église pour y retrouver Monsieur OLICHON, le forgeron et Maréchal Ferrant, la station-service et alimentation tenue par Madame ROGER.

Nous sommes à la moitié du chemin et il reste encore un bon nombre de commerces : le premier cordonnier Monsieur PERTEAU puis, quelques années plus tard, Claire MENAGER qui a lui aussi chaussé les Quillisiens et Quillisiennes.

Nous retrouvons l'hôtel de Monsieur COUEDEL, la boulangerie, les coiffeuses et la repasseuse de coiffes, Madame HENNEAU. Sans compter sur le marchand de cochons, la marchande de poulets, Monsieur ORAIN dit « Ness Ness » le mécanicien et vendeur de gazinières...

Nous avons Madame POULARD toujours résidente de notre commune qui tenait un commerce alimentaire et prenait régulièrement le volant pour livrer ses clients(es). Ce ne sont pas moins de 34 commerces, 7 pressoirs et 3 foires que nous avons pu comptabiliser sur notre commune et nous en sommes sûrs ! bien d'autres sont encore enfouis dans les mémoires...



L'ancienne Mairie de Quilly en 1851



Grande Rue en 1857



Place de l'église et le café "Plaisance" en 1850



Vue aérienne, Quilly 1900



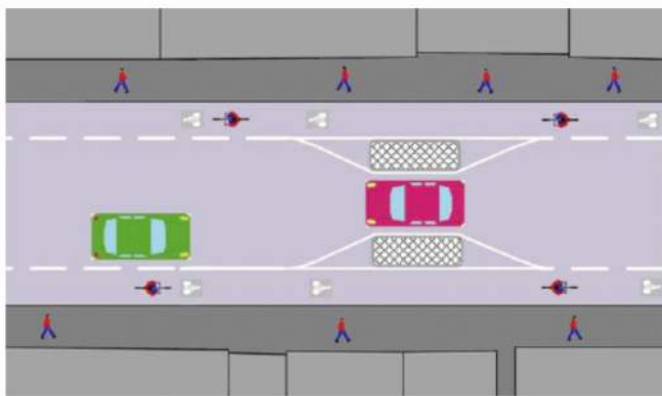
Un grand merci à Monsieur MENAGER pour sa disponibilité et la richesse de ses souvenirs.

Emma Duchesnes

Quilly au quotidien

PROJETS D'AMÉNAGEMENT POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les travaux de sécurisation de la route départementale 33 (route de Pontchâteau, le Vilo/les 4 routes) vont se poursuivre avec la mise en place de 2 rétrécissements latéraux de part et d'autre du carrefour des 4 routes avec passage surélevé. Cet aménagement sera de ce fait en zone 30.



Exemple non exhaustif



Exemple non exhaustif

Nous entamerons ensuite la sécurisation de la route départementale 100 (route de Campbon, la Cantinais) avec là aussi un cheminement piétonnier et un renforcement de l'éclairage. Puis nous continuerons avec le réaménagement du parking extérieur du stade de football.

CIMETIÈRE

Reprise des concessions expirées

Par arrêté municipal en date du 5 avril 2016, la commune va procéder à la reprise de terrains concédés temporairement dans le cimetière de Quilly dont les concessions n'ont pas été renouvelées dans le délai réglementaire de deux ans après leur date d'échéance.

La liste des concessions visées par cette procédure est affichée à l'entrée du cimetière et à la mairie.

Les familles désireuses de maintenir leurs droits et places dans le cimetière sont priées de se faire connaître en mairie. Ainsi que toute personne susceptible de communiquer des renseignements sur ces tombes et qui permettraient de se mettre en relation avec les héritiers ou les personnes chargées de leur entretien.

Avant le 1^{er} septembre 2016, sur déclaration préalable à la mairie, les familles pourront faire enlever les monuments et ornements funéraires édifiés ou déposés sur les emplacements concernés. Passée cette date, la commune disposera librement de la destination de ces derniers.

La commune procédera à l'enlèvement des matériaux et, après exhumation, les restes des personnes inhumées seront placés dans l'ossuaire communal. Les concessions seront ensuite remises à la disposition du public.

Plan à consulter à la mairie
ou à l'entrée du cimetière



Pour tous renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02 40 91 83 83.

Cimetière de QUILLY (44750)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542	543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568	569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594	595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646	647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672	673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698	699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724	725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750	751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776	777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802	803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828	829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854	855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880	881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906	907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920	921	922	923	924	925	926	927	928	929	930	931	932	933	934	935	936	937	938	939	940	941	942	943	944	945	946	947	948	949	950	951	952	953	954	955	956	957	958	959	960	961	962	963	964	965	966	967	968	969	970	971	972	973	974	975	976	977	978	979	980	981	982	983	984	985	986	987	988	989	990	991	992	993	994	995	996	997	998	999

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2016/2017

Procédure d'inscription pendant les vacances d'été

École publique

Pendant les vacances d'été, l'inscription s'effectue en mairie :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00, ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Pièces à joindre (hors cas particulier) :

- Livret de Famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile

Déménagement : en cas de départ de la commune durant les grandes vacances, nous vous remercions d'en informer rapidement les services de la mairie pour permettre d'évaluer au plus juste les prochains effectifs scolaires.

École Sainte-Thérèse

Les inscriptions à l'école Sainte-Thérèse pour la rentrée 2016-2017 sont possibles tout l'été. Vous pouvez contacter tous les jours M^{me} Roselyne Grantais Roué, directrice de l'établissement, par mail, à l'adresse suivante : ecole.therese.quilly@free.fr.

Pour connaître l'école et son actualité, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'école à l'adresse suivante : stetheresequilly.fr

À partir du 22 août 2016, la directrice sera joignable par téléphone au 06 63 99 91 26.

RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE - ANNÉE 2016/2017

Afin de pouvoir gérer au mieux la quantité de repas commandés et en limiter le gaspillage, la Commission « restaurant scolaire », avec l'accord du Conseil Municipal, a mis en place depuis quelques années un système de réservation qui permet d'avoir le choix de réserver les repas à l'année ou à la semaine.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions et les absences doivent s'effectuer en mairie.

La réservation à l'année

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent tous les jours ou à des jours fixes tout au long de l'année.

L'inscription s'effectue sur une fiche annuelle. La mairie doit être avertie de tout changement pouvant survenir au cours de l'année (en cas d'absence non signalée, le repas est facturé).

À NOTER : pour ce type de réservation nous vous demandons de bien vouloir déposer votre fiche annuelle à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le 1^{er} juillet 2016.

La réservation à la semaine

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent régulièrement ou ponctuellement mais dont les présences ne peuvent être planifiées sur l'année.

L'inscription s'effectue sur un ticket à remettre chaque semaine à l'enseignant.

À NOTER : pour ce type de réservation concernant la 1^{re} semaine de la rentrée scolaire 2016-2017, nous vous demandons de bien vouloir déposer vos tickets à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le mercredi 17 août 2016.

Les imprévus

En cas d'imprévu, des repas pourront cependant être servis aux enfants dont la famille aura prévenu la mairie la veille avant 9h30 (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

Les absences

Toute absence prévue doit être signalée en mairie au plus tard la veille avant 9h30 (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

En cas de maladie, il est rappelé que l'absence doit être signalée auprès de l'accueil de la mairie **avant 9h30 pour une absence le jour même.**

En cas d'absence non signalée ou si le délai n'est pas respecté, le repas sera facturé.

LES PEP 44

La solidarité en action Les Petits dynamiques

L'équipe d'animation vous remercie pour l'année 2015/2016. Ce fut de bons moments avec vos enfants.

Les inscriptions pour la rentrée 2016/2017 ont eu lieu le samedi 4 juin 2016 de 9h00 à 12h00. Les dossiers sont à rendre pour le 24 juin avec les tickets d'inscription en régulier ou non.

Pour les enfants déjà inscrits il y aura juste à signer le dossier si pas de modifications et fournir les documents.



Les personnes ne pouvant pas se déplacer à cette date pourront retirer le dossier à l'accueil sur les heures d'ouvertures.

Pour ceux qui seraient un peu en retard, je reviendrai les 29 et 30 août de 9h00 à 12h00.

N'hésitez pas à envoyer un mail :

(petitsdynamiquesquilly@orange.fr)

ou un message sur le répondeur au 02 40 91 88 08.

Je les consulterai pendant l'été.

Magdalena ROUE / Directrice

ENTRETIEN DES BUSES

Les busages créés par un propriétaire pour desservir sa parcelle sont des réseaux d'écoulement qui doivent être entretenus par celui-ci.

Il revient donc de plein droit à chaque propriétaire d'entretenir les ouvrages aussi bien en surface (bouchage des trous) qu'à l'intérieur pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales.

Que d'eau!... mais pourquoi?

Vous trouvez que les fossés sont prêts à déborder. Les pluies importantes en sont la cause?

Pas seulement... Les propriétaires des terrains ayant un accès sur la voie publique sont tenus d'entretenir les ouvrages et ne peuvent faire aucune œuvre tendant à empêcher le libre écoulement des eaux et à les faire séjourner dans les fossés ou refluer sur le sol de la route.

« Il est interdit... de rejeter sur ces voies et leurs dépendances des eaux insalubres ou susceptibles de causer des dégradations, d'entraver l'écoulement des eaux de pluie, de gêner la circulation ou de nuire à la sécurité publique » Article 16 du Décret n°64-262 du 14 mars 1964.

DÉPÔTS SAUVAGES AUTOUR DES COLONNES DE TRI

Mobilisons-nous pour la propreté et le respect de l'environnement

Nous constatons trop souvent des dépôts sauvages autour des colonnes de recyclage.

Notre cadre de vie est notre quotidien et il appartient à chacun d'entre nous de le respecter.

La commune et la Communauté de communes Loire et Sillon s'efforcent de mettre en place des moyens, parfois coûteux, pour assurer la propreté. Mais sans le concours de tous les habitants, les efforts sont vains.

Il est nécessaire que chacun fasse preuve de civisme pour que QUILLY continue d'être une commune propre où il fait bon vivre.

SALLES COMMUNALES

Pour une économie d'énergie, nous rappelons à chaque utilisateur des salles communales (particuliers et associations) de bien veiller à éteindre les lumières intérieures et extérieures et les chauffages en quittant les lieux.



INCIVILITÉS

Beaucoup d'incivilités, constatées par la Municipalité, nuisent à la vie sociale quotidienne et leur répétition est irrespectueuse du travail des agents municipaux.

Ces biens et matériels sont la propriété de tous et le coût de leur réparation et remplacement est à la charge du budget communal financé par les impôts des habitants.

Vols de fleurs dans les parterres communaux

De nombreuses plantations, réalisées par le service technique de la commune, ont fait l'objet de vol.

Ces actes d'incivilité désolent les agents du service concerné qui s'impliquent pour proposer à chaque saison, de nouvelles thématiques dans la composition des massifs. Le fleurissement n'est pas destiné à la cueillette des particuliers!

Vitraux de l'Église

Les vitraux de l'église ont, à plusieurs reprises, été cassés volontairement (ballon, jet de pierre?). À ce jour le coût des réparations est évalué à plus de 5000€.



Stade de football

Les sanitaires du stade ont été vandalisés à plusieurs reprises et des traces de pneus (voiture et scooter) ont été constatées sur le terrain de football.

La Municipalité reste vigilante et vous demande de l'être également.

Plusieurs dépôts de plainte ont été déposés en Gendarmerie et toute personne coupable de ces faits sera poursuivie en réparation du préjudice subi.

Quilly en photos

Commémoration du 8 mai 1945

Deux anciens combattants honorés :

Remise de la médaille du mérite - échelon argent à Monsieur **René LEBOURDIEC** (2^e à partir de la gauche), porte-drapeau et dernier survivant de Quilly du terrible conflit entre 1939 et 1945.

Remise de l'insigne de porte-drapeau - échelon plus de 30 ans et diplôme d'honneur à Monsieur **André GRIAUD** (3^e à partir de la gauche), porte-drapeau depuis 45 ans.



De gauche à droite :
M^{me} le Maire, M. Lebourdier,
M. Griaud, M. Guyon



Acquisition d'un nouveau tracteur
au service technique



Commémoration de la Bataille de Verdun
à Campbon le 29 mai 2016



Prévention de la sécurité routière
Organisée par Groupama le 22 mars 2016 pour les élèves des 2 écoles.

Intercommunalité

OUVERTURE DE LA SALLE MULTISPORTS DE QUILLY POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

À l'heure de la parution de notre journal, le chantier sera en cours de finalisation et les habitants de Quilly et surtout les enfants qui fréquentent les écoles de la commune et qui ont suivi de près ou de loin l'édification de ce bâtiment, auront probablement hâte d'y pratiquer leurs activités physiques et sportives.

Ce projet de 1080 m², aura un coût global de 1 100 000€ H.T (hors acquisition foncière), pour une durée de travaux de 10 mois.

Co-financeurs	Part en %	Montant €
La Région des Pays de la Loire	28,18 %	310 000€
Le Département de Loire-Atlantique	18,18 %	200 000€
La Communauté de communes Loire et Sillon	53,64 %	590 000€

Cet équipement multisports comprend :

- Zone publique de 88 m² : un sas d'entrée, un hall d'accueil, un espace de convivialité et des sanitaires publics ;
- Zone d'activités de 787 m² : une halle sportive de 787 m² pour 7 m de hauteur ;
- Zone joueurs de 88 m² : 2 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, 1 bureau, sanitaires et local entretien ;
- Zone de stockage de 34 m² : 2 rangements dont 1 pour les scolaires ;
- Zone technique de 17 m² : chaufferie, local traitement d'air, local électrique ;
- Zone extérieure de 40 m² : auvent d'entrée et abri vélo.

Cet équipement va permettre d'accueillir les scolaires de la commune et les associations du territoire Loire et Sillon. Si la pratique de la gymnastique, du badminton ont déjà pris place, les clubs de sport collectifs en particulier pourront être accueillis pour les pratiques dites de « loisirs ». Les plannings sont en cours de finalisation.

Afin d'assurer un accès plus confortable aux enfants, un cheminement depuis l'esplanade située devant la cour de récréation de l'école maternelle sera aménagé. Cet aménagement supplémentaire permettra ainsi aux scolaires un accès sécurisé au bâtiment en évitant de passer par la route du clos Guerrioux.



TRANSPORTS SCOLAIRES 2016-2017 : N'OUBLIEZ-PAS LES INSCRIPTIONS !



La Communauté de communes Loire et Sillon souhaite rappeler aux nouveaux bénéficiaires ou aux retardataires que les inscriptions et les ré-inscriptions au service de transports scolaires ne se font pas de manière automatique et doivent être reformulées pour chaque année scolaire. À compter du 15 juin 2016, date de clôture de la période d'inscription, les demandes de réinscription hors délais sont acceptées dans la limite des places disponibles et pénalisées de 20 euros par famille conformément aux dispositions prescrites par le Conseil Départemental.

Ainsi pour toute inscription, il est demandé aux familles concernées de bien vouloir prendre contact au plus vite avec le service Transports de la Communauté de communes Loire et Sillon par téléphone au 02 40 56 80 69 et sur place Zone d'activité des acacias, rue des Saules à Savenay, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

L'inscription sous réserve de résultat d'examen ou d'affectation est prise en compte et doit être confirmée rapidement par les familles une fois l'affectation en établissement connue pour être définitivement validée par la Communauté de communes.

Les titres de transport seront transmis par voie postale aux familles à compter de la dernière semaine du mois d'août 2016. Les horaires seront donnés à titre indicatif en mairie et sur : lila.loire-atlantique.fr à partir de fin août. Des ajustements pourront avoir lieu après la rentrée et seront consultables en ligne sur : lila.loire-atlantique.fr



BÉNÉFICIEZ DU SERVICE DE TRANSPORT LILA À LA DEMANDE

Vous n'avez pas de véhicule personnel et votre domicile n'est pas desservi par une ligne de car régulière ?

Lila à la demande est un service de transport qui permet de réaliser des déplacements en porte-à-porte depuis votre domicile jusqu'à la destination de votre choix sur le territoire de Loire et Sillon et ses communes limitrophes.

Pour avoir accès au service qui fonctionne selon des plages horaires fixées, il vous suffit de retirer gratuitement votre carte Lila à la demande en mairie et de réserver en téléphonant au 02 40 56 88 45 au plus tard la veille de votre déplacement, du lundi au vendredi avant 16h 30.

En vente à bord des véhicules, le ticket par trajet simple coûte 2,40€ en plein tarif et 2,10€ par carnet de 10.

Retrouvez toutes les informations utiles au 02 40 56 88 45 ou en ligne sur lila.loire-atlantique.fr



DES AIDES AUX TRAVAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET SILLON

La Communauté de communes, vient de signer une convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour aider les propriétaires à rénover leur logement. Deux objectifs sont visés en priorité: réduire les factures d'énergie des propriétaires les plus modestes et permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Il s'agit d'amener les propriétaires disposant de ressources limitées et habitant un logement érigé de plus de 15 ans à faire les travaux qui leur permettront de réduire d'au moins 25 % leur consommation d'énergie.

Pour les personnes âgées, il s'agit de favoriser des travaux d'adaptation: changement de baignoire en douche, suppression de marches, mise en place de barres d'appuis ou de matériels spécifiques.

Des financements importants, sont au rendez-vous : subventions et primes de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de la Communauté de communes de Loire et Sillon, du Département, de la Région des Pays de la Loire, de certaines caisses de retraite. Le total cumulé peut atteindre 80% du coût des travaux pour les publics les plus modestes et les projets les plus performants.



N'hésitez pas à vous renseigner auprès de SOLiHA Loire-Atlantique (ex: Centre de l'Habitat) avant tous projets de travaux. Une équipe de spécialiste se déplace à domicile gratuitement pour effectuer un diagnostic (diagnostic thermique ou diagnostic d'accessibilité), préconiser les travaux les plus adaptés et vous accompagner dans le montage administratif des subventions. Une permanence le 1^{er} jeudi de chaque mois à lieu à Savenay pour informer des aides financières et assister les demandeurs dans leur projet.

Aider les propriétaires en difficulté à réduire leur facture d'énergie, aider les personnes âgées à vivre le plus longtemps possible dans leur logement, mais aussi soutenir l'activité des entreprises du secteur de la rénovation, tels sont les objectifs poursuivis par la Communauté de communes en lançant ce programme.

La permanence d'information, a lieu de 9h 30 à 12h 00 le 1^{er} jeudi de chaque mois à la mairie de Savenay. En dehors des permanences vous pouvez contacter SOLiHA : Tél. 02 40 44 99 44 ou mail: aidehabitatsccls.soliha.fr.



Exemple de financement proposé :

Travaux isolation + chauffage bois

Gain thermique : 40 %

Famille 4 personnes, RFR < 29 400 €

Coût total des travaux : 15 000 € HT

Subventions :

ANAH : 7 500 €

Prime ASE : 1 500 €

Prime Communauté de communes : 1 000 €

Région PDL : 4 000 €

Total des aides : 14 000 € (maximum 80 % des travaux du TTC)

Reste à charge :

Eco PTZ 0 % ou micro crédit social.

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Exemple de financement proposé :

Travaux accessibilité

Couple retraité, RFR < 20 913 €

Coût total des travaux : 9 500 € HT

Subventions :

ANAH : 4 750 €

+ caisse de retraite (CARSAT, RSI, SNCF, CNRACL) selon les situations.

Le reste à charge, peut être financé par un prêt social avec bénéfice de l'allocation logement pour les publics les plus précaires.



BIBLIOTHÈQUE DE QUILLY

Au fil des mots

La bibliothèque de Quilly organise 3 fois par an, un samedi de janvier, d'avril et d'octobre des rencontres créatives autour du fil. Des lectures animent ces moments de convivialité et d'échanges. Dernièrement, nous avons commencé la fabrication d'un raconte-tapis autour du conte « Le petit poussin rouge » de Matthews Tina; il sera exposé à la bibliothèque en juin.

Nous avons déjà découvert les bases du crochet, du tricotin, de la laine cardée et nous proposerons du tissage et autres activités... Ces rendez-vous concernent les adultes et les enfants à partir de 9 ans, et se terminent toujours par un goûter!

Le prochain «Au fil des mots» aura lieu en octobre 2016.

Venez nombreux nous rejoindre.



Fabrication du raconte-tapis

Les bébés bouquineurs...

... ont fait le plein cette année de bébés mais aussi de papi, mamie, nounou, papa... Ils reprendront en octobre. Le prochain et dernier rendez-vous de ce semestre aura lieu le 22 juin autour de l'album Oh! de Stéphane Servant. Nous construisons un puzzle autour du bain et plongerons dans d'autres histoires d'eau.

Les lectures s'arrêteront en été et reprendront en octobre 2016.



Bibliothèque numérique

Deux ordinateurs publics sont à votre disposition à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture au public, pour chercher du travail, jouer, tchatter...

Vous pouvez également y trouver le catalogue en ligne de toutes les bibliothèques de la Communauté de communes et ainsi avoir accès à plus de 45 000 documents. Une navette hebdomadaire vous permet d'emprunter et de ramener ces documents dans la bibliothèque de votre choix. Alors cet été, prenez le temps de faire votre curieux; vous risquez de découvrir des pépites!

Bibliothèque de Quilly :

Tél. 02 40 91 88 10 / www.bibliotheques.cc-loiresillon.fr

Croquons l'album

Un samedi par mois, les bibliothécaires racontent des histoires pour les enfants à partir de 3 ans. C'est samedi et c'est gratuit. Alors n'hésitez pas à venir...

Prochaine date : samedi 11 juin.

Les ateliers déco

Ils ont toujours autant de succès. Quelle inventivité! Chaque année, la bibliothèque est de plus en plus belle. Cette fois, les poissons de Pâques sont de véritables chefs-d'œuvre!

Prochain rendez-vous pour préparer Noël!



Festival Handiversité

Une lecture de la pièce de théâtre Mongol de Karin Serres s'est déroulée à la bibliothèque le 6 avril à l'occasion du festival handiversité. L'après-midi s'est poursuivie par des jeux avec la malle Handiversité prêtée par le centre de loisirs de Malville, en partenariat avec l'ALJ : memory tactile, memory sonore, braille et un grand succès pour les sarbacanes.



Cet été, « À l'ombre des livres »

Un espace lecture en plein air sera aménagé sous le tilleul de la cour de l'école pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Nous viendrons également à votre rencontre à Savenay, parc de la Soubretière, tous les mercredis de l'été de 16h30 à 18h00. N'hésitez pas à venir vous lover au soleil tout en lisant!

Nouveauté cet été! La bibliothèque propose aux lecteurs des pochettes-surprises au contenu mystérieux! Pour des rencontres inattendues et des découvertes originales, adultes et enfants pourront emprunter, en juillet et août, un sac surprise composé d'une sélection de 7 documents variés (livres, revues, DVD,...). Laissez-vous tenter!

Infos pratiques



ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

RENTRÉE 2016-2017

Le Département de Loire-Atlantique s'est engagé dans tous les domaines du sport; par ses actions, il favorise la pratique sportive pour que chacun, dans le département, puisse vivre sa passion, quel que soit son niveau et sa discipline.

L'Animation Sportive Départementale (ASD) permet d'initier les jeunes à une pratique hebdomadaire aux travers des écoles multisports.

Les enfants découvrent tout au long de l'année plusieurs activités physiques et sportives (sports collectifs, sports d'opposition, jeux de raquettes, athlétisme, rollers...) sous forme de cycles de 6 à 8 séances.

Cet enseignement, basé sur le jeu (apprendre en jouant), permet d'acquérir des habiletés et attitudes sportives fondamentales (respect des règles, fair-play, recherche de l'effort...) et permet aux enfants, par la suite, de s'orienter vers une discipline sportive en club.

Les écoles multisports pour les enfants de Quilly :

- Pour les CE1/CE2 le jeudi de 16h30 à 17h50 au gymnase de Quilly,

- Pour les CM1/CM2 le jeudi de 17h50 à 19h15 au gymnase de Quilly,

Une plaquette d'information a été distribuée dans les écoles au mois de mai.

STAGES D'ÉTÉ 2016

L'Animation Sportive Départementale en collaboration avec l'Office Intercommunal des Sports du canton de Savenay propose à votre enfant différents stages sportifs pendant les vacances d'été. Votre enfant peut participer à plusieurs stages dans la limite des places disponibles. Les informations sont disponibles sur le site du département.

Attention cette année les inscriptions se font en ligne sur le site [loire-atlantique.fr/sport/animation sportive départementale/programme et inscriptions vacances scolaires](http://loire-atlantique.fr/sport/animation_sportive_départementale/programme_et_inscriptions_vacances_scolaires).

Pour tout renseignement :

Stéphane Marchand
Éducateur sportif départemental
Tél. 06 86 45 82 53
smarchand@loire-atlantique.fr



CLIC DU PAYS DE PONTCHÂTEAU / SAINT-GILDAS-DES-BOIS / LOIRE ET SILLON

Le Centre Local d'Information et de Coordination du pays de Pont-Château / Saint Gildas des Bois / Loire et Sillon est ouvert depuis 2009 sur la Communauté de communes de Pontchâteau/Saint Gildas des Bois et s'est ouvert en janvier 2013 sur la Communauté de communes de Loire et Sillon.

Il s'agit d'un service associatif, financé conjointement par le Conseil Général de Loire-Atlantique, les Communauté de communes et par la CARSAT.

Ce service gratuit est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans.

L'équipe du CLIC est composée de 4 professionnels et s'étend sur les 17 communes des deux Communautés de communes.

NOUVEAU

Il accueillera les personnes en Situation d'Handicap à partir du 1^{er} septembre 2016 afin de les informer et de les accompagner dans le remplissage de leur dossier.



Le CLIC est un service gratuit qui :

- Répond aux besoins des personnes de plus de 60 ans et de leur entourage en leur facilitant l'accès aux droits et aux aides.
- Écoute, accueille, informe, conseille, oriente : les personnes peuvent exposer leurs inquiétudes, obtenir des informations (aides financières, amélioration de l'habitat, portage de repas, téléassistance...), être aidées pour les inscriptions en établissements...
- Aide à résoudre les situations complexes ou urgentes, les sorties d'hospitalisation...
- Travaille en partenariat avec les professionnels du secteur.

Le CLIC vous accueille à l'adresse suivante :

4 allée Denis Papin (Z.I Le Landas) - 44160 PONTCHÂTEAU
Tél. 02 40 42 61 93

- Accueil du public sans RDV du lundi au vendredi de 9 heures à midi et sur RDV les après-midi.
- Visites à domicile du lundi au vendredi sur RDV.

PROBLÈMES DE CHENILLES SUR VOS PINS ?

Une campagne de lutte collective va avoir lieu sur votre commune



Inscrivez-vous auprès de votre mairie avant le 2 septembre.

Il s'agit d'une lutte biologique par pulvérisation, depuis le sol, de bacille de Thuringe. Cette matière active, sans danger pour les humains, les animaux et l'environnement, ne détruit que les chenilles quand elles l'ingèrent en même temps que les aiguilles de pin.

Afin de suivre le cycle biologique de l'espèce, les traitements se dérouleront jusqu'à fin décembre. Au-delà, les chenilles ne se nourrissent plus. D'autres solutions restent toutefois possibles.

Vous serez prévenu/e, par courrier, de la date prévue pour notre passage dans la semaine qui précède. (Il est possible d'intervenir en votre absence).

Forfait pour 1 à 5 arbres traités	65€
Forfait pour 6 à 10 arbres traités	94€
Forfait pour 11 à 15 arbres traités	123€
Forfait pour 16 à 20 arbres traités	153€
Forfait pour 21 à 30 arbres traités	183€
Forfait pour 31 à 40 arbres traités	212€
Forfait pour 41 à 50 arbres traités	242€

Barèmes 2016
Prix TTC, valables
uniquement dans
le cadre de la
lutte collective.



Pour toute information
complémentaire,
vous pouvez contacter
la FDGDON 44 :

fdgdon44@wanadoo.fr

Tél. 02 40 36 83 03

www.fdgdon44.fr

SCL 44: UNE AIDE POUR LES PROPRIÉTAIRES EN DIFFICULTÉ

Le nombre de situations de surendettement progresse dans toutes les strates de la population française. Le Service Conseil Logement a comme mission d'aider les personnes en difficultés financières, engagées dans un achat d'habitation principale, à retrouver une situation économique stable. Les solutions existent mais il faut agir dès les premières difficultés rencontrées.

Ne pas attendre les défauts de paiement

Le Service Conseil Logement reçoit en moyenne chaque année 300 familles. « Il faut que les personnes rencontrant ces difficultés nous contactent au plus tôt, nous les écouterons sans aucun jugement et nous interviendrons pour les aider gratuitement et en toute confidentialité » rappelle Michel de Saint Remy, Président de l'association. En 2015 le SCL44 a permis à près de 65 familles de retrouver une stabilité budgétaire.

Vous n'êtes pas les seuls

Le SCL44 accueille les ménages dans leurs bureaux de Nantes, mais également dans leurs dix permanences du département. L'association travaille en étroite collaboration avec les mairies et leurs services sociaux mais aussi avec les comités d'entreprise... « Tout le monde, un jour, quelle que soit sa condition sociale peut se retrouver en situation de surendettement. Nous en faisons l'expérience au SCL44 depuis plus de 55 ans maintenant » confirme Joël Hervouet, ancien cadre de banque, membre de l'association.

Fonds d'entraide, rachat de crédits

Le Service Conseil Logement de Loire-Atlantique offre dans un premier temps aux propriétaires ou accédants en difficulté, une écoute et un diagnostic précieux. Le SCL44 connaît l'ensemble des dispositifs d'aides financières adaptés à chaque situation. « Savoir qu'il existe des solutions et des gens compétents

pour vous aider est souvent un grand soulagement pour les personnes que nous recevons » confie Sophie, une des conseillères de l'association. Le SCL44 est également en mesure de débloquer rapidement certaines situations en actionnant un fonds d'entraide. L'association accompagne ensuite les familles dans leur démarche de rachat de crédits ou de renégociation de prêts afin d'alléger les mensualités et de retrouver une stabilité. Un seul conseil : ne pas attendre !

Situation du surendettement en Loire-Atlantique. Enquête typologique 2014.

Source : www.banque-france.fr

- 3973 dossiers de surendettement déposés
- 4342 personnes surendettées
- 367 dossiers pour 100 000 habitants
- 39518 € endettement moyen
- 8,6 % Taux de chômage en Loire-Atlantique (chiffres 3^e trimestre 2014)
- 20 804 € revenu salarial annuel moyen en Loire-Atlantique (données 2012).

Association Service Conseil Logement

20 rue Félibien - 44000 Nantes

Tél. 02 40 20 10 22 - Mail : accueil@scl44.fr

Des permanences sur le département sur RDV :

Tél. 02 40 20 10 22

Pour connaître les lieux de permanences :
<http://www.service-conseil-logement44.com>

CANICULE - INSCRIPTIONS SUR LE REGISTRE

En août 2003, notre pays a connu une forte période de canicule qui a eu des conséquences sur la surmortalité des populations les plus vulnérables, notamment des personnes âgées.

Les pouvoirs publics ont tiré des enseignements de cette situation en organisant la mise en place d'un plan départemental canicule et confie aux mairies la charge de recenser sur un registre, à titre préventif, les personnes de plus de 65 ans ou handicapées désireuses de s'y inscrire.

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement du plan d'urgence, le registre communal regroupe des informations telles que l'identité, l'âge et le domi-

cile des personnes qui en font la demande et, le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant.

Pour vous inscrire ou pour plus de renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Groupama
Assurances - Banque
24/24H
au N° Vert gratuit depuis un poste fixe
0 800 034 033
13 rue de Nantes - 44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 93 73 - Fax 02 40 56 96 09

GARAGE PLISSONNEAU
MÉCANIQUE
TÔLERIE PEINTURE
DÉPANNAGE
VENTE VÉHICULES NEUFS & OCCASIONS TOUTES MARQUES
20 rue de Bouvron - 44750 CAMPBON • Tél. 02 40 56 55 89 • Fax 02 40 56 50 67
Email : garage.plissonneau@wanadoo.fr

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
BANQUE • ASSURANCES
Ouvert : du mardi au samedi midi
Mail : 3602500@creditmutuel.fr
15 place de l'Église • CAMPBON
N° Indigo 0 820 094 119
0,12€ TTC/min

J.M.A.
Plomberie • Chauffage
Électricité
Énergies renouvelables
4 rue du Hérisson - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 19 72 - Fax 02 40 24 79 05

PLÂTRERIE - DÉCORATION - STAFF
CHRISTOPHE BRODU
Pour tous vos travaux de plâtrerie neuf ou rénovation
Le Pont Riou - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 27 98 - Fax 02 40 91 83 11

Ghislain BRODU
Menuiserie - Charpente
Escaliers • Parquets • Lambris • Volets roulants
Fenêtres bois - alu - PVC • Rénovation
Préaux • Vérandas • Habillage façades et pignons
Agencements : placards - magasins et bureaux
18 rue du Haut Chemin - 44260 PRINQUIAU - Tél./Fax 02 40 56 63 17

Infos pratiques

Mairie de Quilly

Tél. 02 40 91 83 83 - Fax : 02 40 91 88 06

Mail : mairie.de.quilly@wanadoo.fr

Site internet : www.quilly.fr

Horaires d'ouvertures :

Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00, ainsi que le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

Bibliothèque intercommunale

Tél. 02 40 91 88 10

Mail : bibliotheque.quilly@cc-loiresillon.fr

Site internet :

www.bibliotheques.cc-loiresillon.fr/

Horaires d'ouvertures :

Mardi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.
Mercredi et samedi de 10 h 30 à 12 h 30.

Restaurant scolaire

Secrétariat en mairie

Tél. 02 40 91 83 83

Accueil périscolaire

Tél. 02 40 91 88 08

École publique

Tél. 02 40 91 88 09

École Sainte-Thérèse

Tél. 02 40 88 14 34

Correspondants presse

Ouest-France :

Christophe GAUTIER

Tél. 06 86 41 49 05

Mail : ch.gautier@sfr.fr

Presse-océan :

Edith DUCREUX

Tél. 02 40 88 07 89

Mail : edith.presse@orange.fr

CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique)

4 allée Denis-Papin - 44160 Pont-Château

Tél. 02 40 42 61 93

Service PMI

(protection maternelle et infantile)

Le 3^e lundi du mois à Campbon sur rendez-vous de 9 h 00 à 12 h 00 et 1 mercredi sur 2. Modulaire médico-social - Rue de la Roulais
Tél. 02 40 56 91 80

Relais Petite Enfance

Parc de la Soubretière - 44260 Savenay

Tél. 02 40 95 64 48

Centre médico Social

32 rue de Nantes à Savenay

Tél. 02 40 56 91 80

Communauté de communes Loire et Sillon

2 bd de la Loire - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 81 03

Déchetterie de Campbon et de Savenay

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 17 h 00

Samedi de 9 h 30 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 17 h 00

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h 30 à 12 h 30

et de 13 h 30 à 18 h 00

Collecte des ordures ménagères

Ramassage le mardi matin

CCLIS service environnement :

Tél. 02 40 56 82 53

Office du tourisme Loire et Sillon

Tél. 02 28 01 60 16

LILA à la demande

Tél. 02 40 56 88 45

Service Emploi

Communauté de communes Loire et Sillon

2 bd de la Loire - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 80 85

Mission locale et rurale du Sillon

(Pour les jeunes de 16 à 25 ans)

Sur rendez-vous :

2 bd de la Loire - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 81 03

Trésor public

7 rue de Malville - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 90 90

La poste de Campbon

Tél. 02 40 56 59 48

Cure - Presbytère de Campbon

4 place de l'Église

Tél. 02 40 56 55 86

Conciliateur

Mairie de Savenay

Tél. 02 40 58 39 39

2^e et 4^e mardi de 14 h 00 à 17 h 00

CPAM point d'accueil

Tél. 36 46

Caisse d'Allocations Familiales

22 rue de Malville - 44044 Nantes

Tél. 0 810 25 44 10

Permanences :

• Pont-Château (7 place de l'Église)
le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

• Savenay (complexe polyvalent - rue des Mésanges) le mardi de 9 h 00 à 12 h 00.

ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)

Permanence le 1^{er} jeudi de 14 h 00 à 17 h 00

(complexe polyvalent de Savenay).

Permanence juridique : 02 40 66 80 29

Service Conseil Logement

• Saint-Gildas-des-Bois

(Espace Lampridic - rue des Forges) :

2^e mercredi de 10 h 00 à 12 h 00.

CARSAT

Tél. 39 60

Permanences sur rendez-vous :

• Savenay (complexe polyvalent) :
le 1^{er} jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.

• Pont-Château (1 place du Marché) :
tous les mercredis de 9 h 00 à 12 h 00.

MSA

Tél. 02 40 41 39 39

Pont-Château (1 place du Marché) :

le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 sans rendez-vous et à partir de 13 h 30 sur rendez-vous.

Centre médico psychologique

34 rue de Nantes - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 84 90

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

11 av René Coty - 44600 Saint-Nazaire

Tél. 02 40 66 53 08

Permanences :

• Pont-Château (Centre Médico Social) :
le 3^e jeudi de 14 h 00 à 17 h 00.

AIDE À DOMICILE

ADAR

Tél. 02 40 42 86 06

ADMR

Tél. 06 65 90 82 11

ADT

Tél. 02 40 88 29 19

ACCES REAGIS

(Association cantonale pour les chômeurs des environs de Savenay)

1 rue Hoche - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 84 83

APPELS D'URGENCE

POMPIERS : 18

Portable : 112 (numéro d'urgence européen)

GENDARMERIE : 17

SAMU (urgences médicales) : 15

SAMU social (sans abris) : 115

Allo enfance en danger : 119

Hôtel-Dieu - C.H.U. NANTES

Tél. 02 40 08 33 33

Urgences : Tél. 02 40 08 38 95

Centre hospitalier de Saint-Nazaire

11 bd Georges Charpak

Tél. 02 40 90 60 00

Centre anti-poison d'Angers

Tél. 02 41 48 21 21

